

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-1 et L .6353-2 du Code du travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

(Actions avec un financement public (opérateurs de compétences, Faf de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales, Etat, Régions, Pôle emploi et Agefiph)

## Entre les soussignés

RAISON SOCIALE DU CLIENT	
SIRET	
NOM DU REPRESENTANT	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTALVILLE	
(ci-après dénommé « l'organisme bénéficiaire	»)

## Et l'organisme de formation

LA CLEF DES CHAMPS Anne Vuichard Romé Relais de Montaumer 53200 FROMENTIERES anne.rome@wanadoo.fr. - Tél : 06 86 38 99 36

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 53 00 64 953 auprès du préfet de région de Pays de La Loire.

(ci-après dénommé « l'organisme de formation »)

# ARTICLE I – OBJET, NATURE, DUREE, LIEU, DATE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

L'action de formation rentre dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail : Actions de formation relatives à l'économie et à la gestion de l'entreprise.

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, les actions de formation professionnelle doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats (voir détails en annexe1)

Le bénéficiaire participe à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant : **DECOUVRIR LA FONCTION ET LA POSTURE DE REGULATEUR D'EQUIPE** 

#### Document mis à jour le 30/09/20



# **Objectifs principaux:**

- Comprendre l'intention de la régulation d'équipe
- Acquérir les compétences de régulation et d'optimisation des dynamiques d'équipe.

**Pré requis :** Etre prêt-e à changer de regard sur sa pratique et ses habitudes, capacité à contribuer à une dynamique de groupe en formation, accepter la mise en situation comme support d'évolution.

# Objectifs opérationnels visés :

Améliorer les relations interprofessionnelles, favoriser le bien-être de chacun et la performance collective :

- Repérer dans le « système équipe » ce qui est en jeu dans le conflit ou le dysfonctionnement relationnel.
- Comprendre ce qui contribue ou fait obstacle à une communication efficiente.
- Identifier son propre rapport à la tension relationnelle.
- Adopter la posture du régulateur : écoute, impartialité, bienveillance, non-jugement, recherches de solutions.

# Objectifs pédagogiques visés :

- Savoir vous situer dans un contexte, dans une organisation, en tant qu'individu.
- Saisir l'influence des émotions sur votre façon de faire, de comprendre, de communiquer.
- Repérer vos réflexes, vos habitudes, vos stratégies de défense.
- Décoder ces réflexes pour comprendre à quels besoins profonds ils correspondent.
- Vous appuyer sur vos propres émotions pour vous mettre en lien avec les émotions et les besoins des personnes en conflit.
- Ecouter et décoder les réactions émotionnelles et les jugements.

Les formateurs seront : Dates des sessions : Horaires de formation :

Soit h de formation par session et par stagiaire.

#### Lieu de la formation :

L'entreprise s'engage à mettre à la disposition des participants des locaux conformes aux lois et règlements en vigueur et adaptés à une activité de formation.



# ARTICLE II - EFFECTIFS FORMES

- Public visé au sens de l'article L 6313-3 du code du travail	
- L'organisme LA CLEF DES CHAMPS accueillera les personnes suivantes ( <i>nom, statut et fonctions au sein de l'entreprise</i> ) :	
_	
- -	
-	
-	
ARTICLE III – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION	
L'organisme s'engage à assurer la présence des participants aux dates, lieux et heures	
prévus ci-dessus.	
Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder 15 personnes.	
ARTICLE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES	
En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :	
Frais de formation : coût unitaire euros xstagiaire(s) =€	
Soit un total de :€	
Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes ( <i>30 %</i> ) :€	
Sommes restant dues : €	
TOTAL GENERAL € Net de taxe, TVA non applicable	

Document mis à jour le 30/09/20



# V - MODALITES DE DEROULEMENT

Les actions de formations se déroulent en présenciel :
- dans l'entreprise
- dans une salle : adresse

# VI – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

### Méthodes pédagogiques :

- Interactivité
- Partage d'expériences
- Apports théoriques
- Etude de cas, mises en situation au service de l'acquisition de savoir-faire et savoirêtre
- Alternance entre temps de travail en sous-groupe et plénière

### Moyens techniques:

- Power point des formatrices
- Paper board
- Vidéo projecteur
- Synthèse écrite du contenu
- Livret d'auto-évaluation

# VII – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

La procédure d'évaluation d'acquisition des compétences se concrétisera par :

- Positionnement initial et final sur les compétences cibles des objectifs opérationnels.

# VIII - SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation. Une feuille de présence sera à signer par les participants afin d'avoir un justificatif de la réalisation de la formation.

# IX – NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

Document mis à jour le 30/09/20



En application de l'article L. 6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

# X – DELAI DE RETRACTATION

À compter de la date de signature de la présente convention, l'organisme bénéficiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter (réf : articles L. 6353-5 et L.6353-6 du code du travail). Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Le présent contrat est à renvoyer à l'adresse suivante : La Clef des Champs Relais de Montaumer 53200 FROMENTIERES

# XI - DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire, l'annulation de la formation, formulée par écrit, donne lieu à un remboursement si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Toute annulation passée après cette date ou tout règlement reçu après cette date ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

La somme engagée n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO ou autre financeur.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 4 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à n'encaisser aucune somme et/ou à restituer toute avance financière de ladite formation.

En cas de réalisation partielle, l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation s'engagent au versement des sommes engagées et l'entreprise bénéficiaire, si les causes de réalisation partielle lui sont imputables prendra à sa charge le montant global contracté au titre de dédommagement.

Ce montant n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO ou autres financeur.

Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

# XII - CONFIDENTIALITE

Le stagiaire s'engage à garder strictement confidentielle l'identité des assistants, des autres Stagiaires, de leurs coordonnées mails ou autres. Le stagiaire prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel de ces informations. Les informations obtenues par le stagiaire ne pourront être utilisées que pour l'exécution du présent accord. Toute autre utilisation sera soumise à l'autorisation préalable et écrite d'Anne Romé. Ces dispositions de confidentialité s'appliqueront pendant une période de 5 ans.

Document mis à jour le 30/09/20



# XIII - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre de ses formations et remis aux participants (documents pédagogiques, fichiers électroniques, enregistrements numériques) sont réservés uniquement à usage interne et personnel des participants. Ils ne peuvent être diffusés ni utilisés par une tierce partie ou par tout public. Le stagiaire ne pourra se prévaloir sur la base desdites informations d'une quelconque concession de licence ou d'un quelconque droit d'auteur ou de possession antérieure selon la définition du Code de la Propriété Intellectuelle.

# XIV - LITIGES

Cette convention est soumise aux dispositions du droit français. Tous les litiges résultant de son application ou de son interprétation qui ne pourront faire l'objet d'un règlement amiable entre les parties seront portées devant un médiateur choisi par les parties et à défaut d'accord sur le médiateur ou pendant la médiation, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce ou du Tribunal de Grande Instance de Laval.

Fait en deux exemplaires originaux à

le

Pour l'organisme bénéficiaire,

Pour l'organisme de formation La Clef des Champs,

Cachet et signature de la personne habilitée ci-dessus

Cachet et signature de la personne habilitée ci-dessus

# ANNEXE 1- PROGRAMME DETAILLE

#### Document mis à jour le 30/09/20



#### DECOUVRIR LA FONCTION ET LA POSTURE DE REGULATEUR D'EQUIPE

Les collaborateurs des organisations et services répondent à des logiques d'interdépendance. Les coordinateurs et cadres intermédiaires des secteurs social, médico-social et sanitaire ont en charge de prévenir et gérer des tensions relationnelles au service de la performance collective.

### **OBJECTIFS PRINCIPAUX**

Cette formation vise à :

- Comprendre l'intention de la régulation d'équipe
- Acquérir les compétences de régulation et d'optimisation des dynamiques d'équipe.

#### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Améliorer les relations interprofessionnelles, favoriser le bien-être de chacun et la performance collective :

- Repérer dans le « système équipe » ce qui est en jeu dans le conflit ou le dysfonctionnement relationnel.
- Comprendre ce qui contribue ou fait obstacle à une communication efficiente.
- Identifier son propre rapport à la tension relationnelle.
- Adopter la posture du régulateur : écoute, impartialité, bienveillance, non-jugement, recherches de solutions.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Savoir vous situer dans un contexte, dans une organisation, en tant qu'individu.
- Saisir l'influence des émotions sur votre façon de faire, de comprendre, de communiquer.
- Repérer vos réflexes, vos habitudes, vos stratégies de défense.
- Décoder ces réflexes pour comprendre à quels besoins profonds ils correspondent.
- Vous appuyer sur vos propres émotions pour vous mettre en lien avec les émotions et les besoins des personnes en conflit.
- Ecouter et décoder les réactions émotionnelles et les jugements.

#### **CONTENU**

- Co-création d'un cadre de travail sécurisant.
- Repérage des facteurs de conflits relationnels pour guider votre écoute active.
- Traduction des non-dits et des malentendus.
- Ecoute empathique de vous-mêmes et des autres.
- Recherche de solutions, co-construction d'accords respectueux des besoins de chacun.
- Evolution vers des relations fondées sur le pouvoir « avec », qui stimule efficacité, synergie et créativité.

### Pré-requis:

Etre prêt-e à changer de regard sur sa pratique et ses habitudes.

#### Document mis à jour le 30/09/20



- Capacité à contribuer à une dynamique de groupe en formation.
- Accepter la mise en situation comme support d'évolution.

#### Publics:

- Cadres intermédiaires et coordinateurs.
- En prise de poste ou en poste dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

#### Méthode:

La pédagogie basée sur l'intelligence collective favorise la prise de responsabilité et la créativité.

- Interactivité
- Partage d'expériences
- Apports théoriques
- Etude de cas, mises en situation au service de l'acquisition de savoir-faire et savoirêtre
- Alternance entre temps de travail en sous-groupe et plénière

#### Outils et supports de la formation :

- Power point des formatrices
- Synthèse écrite du contenu de l'intervention remise en fin de session.
- Livret d'auto-évaluation

#### Outils et méthode d'évaluation :

- Questionnement oral tout au long de la formation
- En grand groupe, restitution de réflexions et travaux des sous-groupes permettant de situer et d'évaluer les apprenants dans leurs apprentissages
- Feed back oral des stagiaires en fin de formation
- Fiche-évaluation de fin de formation, remise le dernier jour
- Livret d'auto-évaluation
- Evaluation à 3 mois pour vérifier la plus-value apportée par la formation et les besoins d'ajustements pour l'activité.

Durée: 2 +1 (2 jours consécutifs et un troisième jour, environ 1 mois plus tard)

Tarifs:

OPCO, Indépendants, Associations, professions libérales, TPE et collectivités : 853 €/pers.

Entreprises : 1375 €/pers.

Nombre de participants : min.10/max.15

**Formatrices**: Anne Vuichard Romé, Christelle Steinmetz et Isabelle Lagrange, médiatrices formées par l'Ecole des Médiateurs CNV (Emergence)

#### Document mis à jour le 30/09/20